



Le Gosier, le 11/06/2021

A
Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Recours Mouvement Intra 2021

Madame la Rectrice,

Les résultats du mouvement intra 2021 des enseignants du 2nd degré ont été transmis à chaque candidat ce jour.

Parallèlement, un message a été transmis sur I prof par vos services à tous les enseignants (PJ N°1 - P.2). Il y figure :

- une proposition de calendrier concernant les recours allant du 14 juin au 27 juin soit 13 jours au lieu des 2 mois appliqués lors de la phase inter par le ministère.
- la présentation d'une possibilité de recours et d'une possibilité de révision d'affectation. Or, la révision d'affectation nous apparaît comme une volonté d'écarter les organisations syndicales et de réduire les droits des agents car seuls les recours permettent le mandatement des représentants syndicaux.

Par conséquent, nous vous demandons que cesse :

- Cette systématique co-présentation des procédures de révision d'affectation et de recours. La révision d'affectation n'est pas attachée à cette opération mais est une disposition possible à tout moment dans le cadre des ressources humaines et non du mouvement.
- la minoration des droits de nos collègues au recours et que :
 - soit rectifié le calendrier les concernant en faisant apparaître une période de 2 mois y compris sur l'application Colibris,
 - ne soit plus demandés de formulaires en plus de l'application dédiée conformément à ce qui est pratiqué lors du mouvement inter académique par le ministère,
 - des liens fonctionnels soient re-transmis à nos collègues :
 - sur la messagerie i-prof vers l'application Colibris.
 - sur l'application Colibris vers la page du site académique contenant les informations relatives au mvt intra 2021 et les barres d'entrée, ...

Veuillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour la section académique
du SNES-FSU ,

Laidi Benhaddou
Co-secrétaire académique du SNES-FSU

Pour la section académique
du SNEP-FSU ,

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU

Copies :

- SG : Dominique Bergopsom
- DRRH : Frédérique Michaux
- DAASEN : Adélaïde Tine
- Enseignants

Pièce jointe n°1

Date : 11/06/2021 10:32

Objet : Suite aux Résultats au MVT INTRA 2021.

Theme : Carrière

Emetteur : Gestionnaire tous corps

Récepteur(s) : Liste diffusion

Bonjour Mesdames et Messieurs les Enseignants, Suite à la publication des résultats du MVT INTRA 2021, je vous apporte un certain nombre d'information concernant les possibilités de recours fixés par la loi du 06 aout 2019 et précisé dans les LDG (lignes directrices de gestion sur la mobilité) que vous trouverez à cette adresse : - http://www.ac-guadeloupe.fr/ressources_humaines/lignes_directrices_de_gestion Vous trouverez sur le site de l'académie des informations sur les points suivants : - L'affiche concernant l'application "COLIBRIS" pour la gestion des recours suite au MVT INTRA 2021. - Guide utilisateur pour les usagers concernant la plateforme « COLIBRIS ». - Fiche explicative sur les recours. - Fiche explicative concernant la révision d'affectation. - Formulaire pour la révision d'affectation. Ces documents sont consultables directement sur le site de l'académie, car vu le poids de ces différents fichiers, je ne peux pas vous les joindre par le biais de ce message. Le lien pour ces informations : - [http://www.ac-guadeloupe.fr/ressources_humaines/gestion](http://www.ac-guadeloupe.fr/ressources_humaines/gestion_administrative_personnels/personnels_denseignement_deduc_ation_et)

[administrative_personnels/personnels_denseignement_deduc_ation_et](http://www.ac-guadeloupe.fr/ressources_humaines/gestion_administrative_personnels/personnels_denseignement_deduc_ation_et) Attention : Pour les recours le calendrier proposé est du 14 juin au 27 juin 2021 et seul l'application « COLIBRIS » sera disponible pour la gestion de ces recours. Pour les demandes de révision qui je rappelle ne sont pas des recours (2 formulaires différents « COLIBRIS » pour les recours uniquement et le formulaire pour les révisions d'affectation) vous trouverez le calendrier et le formulaire sur le site comme mentionné ci-dessus. Retour du formulaire pour une demande de révision d'affectation : jusqu'au 27 juin 2021. En vous souhaitant bonne réception : DPES Gestion Collective F.EVUORT